



MUNICIPALITE DE BOREX

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Préavis
54-2016

Adoption du projet
d'aménagement de la route du
Village et du début de la route de
Signy.
Servitudes de passage public à
pied nécessaires à la réalisation
du projet.

Délégué :
GALLAY Daniel,
Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

En date du 25 avril 2016, le Conseil communal de Borex a adopté le préavis municipal n°49/2016 concernant la demande de crédit destinée à financer le réaménagement de la route du Village et du début de la route de Signy. Depuis, ce projet qui avait été soumis à l'examen préalable auprès des services cantonaux en début d'année, a été soumis à l'enquête publique conformément à la loi sur les routes entre le 29 avril 2016 et le 30 mai 2016, inclusivement. A cette occasion, le projet n'a suscité aucune opposition.

Afin de se conformer à l'article 13 de la loi sur les routes et à l'article 57 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, le projet mis à l'enquête doit encore être adopté par le Conseil communal de Borex, adoption faisant l'objet du présent préavis.

2. ADOPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU VILLAGE ET DU DEBUT DE LA ROUTE DE SIGNY. SERVITUDES DE PASSAGE PUBLIC A PIED NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET.

Les aménagements qui ont été mis à l'enquête concernent le projet qui a été soumis au Conseil communal dans le préavis n°49/2016 et accepté le 25 avril 2016 dont les conclusions ont été les suivantes :

L'aménagement retenu s'inscrit dans le concept du bureau Urbaplan finalisant le réaménagement de la traversée du village de Borex.

La diminution du gabarit de la route et l'adjonction de trottoirs permet de sécuriser le cheminement des piétons en ce qui concerne la partie du bourg, les quartiers de l'est de la Commune qui se dirigent sur les arrêts de transports publics, les commerces ou le complexe scolaire situé sur la route de Crassier.

La diminution du gabarit de la route du Village combiné au réaménagement du carrefour route de Crassier – chemin de la Carrière – route de Tranchepied réalisée en 1^{ère} étape, permet de rendre moins attractif ce transit par la rue du Village pour les personnes en provenance de Crassier. Ceci afin de les diriger sur le chemin de la Carrière où le giratoire permet une introduction sur la route cantonale en toute sécurité.

La réalisation de trottoirs franchissables, permet de maintenir la perméabilité nécessaire à l'accès des propriétés privées et renforcer le caractère de traversée du village, tout en n'entravant pas le passage des véhicules agricoles.

Le réaménagement du carrefour route de Signy et rue du Village permet l'aménagement d'une place dévolue aux piétons en mettant en valeur le patrimoine communal tout en permettant une meilleure organisation du carrefour et une diminution des points de conflits.

3. CONCLUSION

Afin de pouvoir réaliser le projet d'aménagement de la traversée du village, sur la portion rue du Village – début de la route de Signy, ainsi que les servitudes de passage public à pied nécessaires à la réalisation du projet, tels que mis à l'enquête publique entre le 29 avril 2016 et le 30 mai 2016 et au vu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

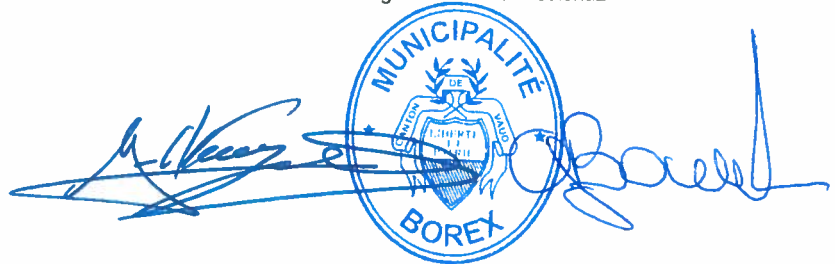
- Vu le préavis municipal N° 54/2016;
- Adoption du projet d'aménagement de la route du Village et du début de la route de Signy. Servitudes de passage public à pied nécessaires à la réalisation du projet;
- Attendu que ce point a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

D'approuver le préavis d'adoption N° 54/2016: Adoption du projet d'aménagement de la route du Village et du début de la route de Signy. Servitudes de passage public à pied nécessaires à la réalisation du projet.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 06 juin 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITE DE BOREX
Le Syndic *La Secrétaire*
J.-L. Vuagniaux G. Boulenaz

The image shows the official seal of the Municipality of Borex, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE BOREX' around the perimeter and a central emblem. Two handwritten signatures in blue ink are written across the seal.